

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE
VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)

**RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)**

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
(EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023)

Définitif

Mars 2024



SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION	3
A. OPINION	3
B. FONDEMENT DE L'OPINION.....	3
C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA VALOPRO.....	4
D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS	4
E. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE.....	4
1. Suivi des recommandations de la mission d'audit de l'exercice précédent	5
1.1 Pilotage des activités du Projet	5
1.2 Gestion budgétaire.....	5
1.3 Gestion des immobilisations.....	6
1.4 Renforcement des effectifs	7
1.5 Mise à jour du manuel de procédures	8
1.6 Incomplétude des dossiers de passation de marchés	9
1.7 Délai de passation des marchés	9
2. Recommandations de la mission d'audit de l'exercice 2023	10
2.1 Absence de mise en concurrence pour les achats de billets d'avion	10
2.2 Absence de mise en concurrence pour le choix des réceptifs hôteliers	11
2.3 Absence de contrat pour les prestations de renforcements de capacités	12
ANNEXES.....	13

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Monsieur le Coordonnateur,

INTRODUCTION

En exécution de la mission d'audit des comptes annuels du **Projet « Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute Valeur Ajoutée » (CEA-VALOPRO)** qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés à l'**annexe 2** ci-jointe du **Projet « Centre d'Excellence Africain pour la valorisation des déchets à haute valeur Ajoutée » (CEA-VALOPRO)** objet de l'accord de crédit **AFD N°CCI 167901 T** qui comprennent :

- Le tableau Emplois ressources ;
- Les notes explicatives

À notre avis, les comptes annuels du CEA-VALOPRO pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 joints à l'annexe 2, sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle des activités exécutées par le Projet au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et de la situation de trésorerie dudit Projet au 31 décembre 2023 conformément aux principes comptables du SYSCOHADA Révisé et aux termes de l'accord de financement dudit Projet.

B. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ISA telles que définies par l'IFAC. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet, conformément au Code d'éthique et de déontologie de la profession et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU CEA VALOPRO

Les comptes annuels du CEA VALOPRO ont été établis et arrêtés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

L'UCP est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes du CEA VALOPRO conformément aux règles et méthodes comptables applicables aux Projets de développement et aux dispositions de l'Agence Française de Développement ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Projet.

D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport de l'Auditeur. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

E. FAIBLESSES DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux Termes de Référence de la mission, nous avons procédé à l'évaluation des mesures de contrôle interne qui ont été appliquées aux opérations administratives, comptables et financières de la période sous revue.

Notre examen a consisté en la mise en œuvre des diligences que nous avons jugées nécessaires pour la validation des comptes du Projet. Par conséquent, les résultats de nos travaux ne peuvent prétendre faire apparaître les faiblesses de toute l'organisation administrative, comptable et financière qui pourraient être mises en évidence dans le cadre d'un examen spécifique.

Les recommandations, objet du présent paragraphe, visent à aider les responsables ainsi que les différents intervenants du Projet à améliorer la fiabilité des registres comptables, pour la préparation des rapports financiers intermédiaires.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les responsables de l'Unité de Coordination du CEA VALOPRO pour l'assistance qui nous a été apportée dans le cadre de notre intervention.

1. Suivi des recommandations de la mission d'audit de l'exercice précédent

1.1 Pilotage des activités du Projet

a) Constat

Le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'exercice 2022 a reçu l'ANO de l'AFD le 03 mai 2022 soit plus de quatre mois après le début de l'exercice.

b) Risques

- Retard dans la mise en œuvre des activités du projet :
- Non –atteinte des objectifs du projet

c) Recommandation

Il est souhaitable que le PTBA soit approuvé avant la clôture de l'exercice précédent celui pour lequel il a été élaboré.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. En effet, le PTBA de l'exercice 2023 a été validé le 28 Mars 2023 soit 03 mois environ après le début de l'exercice sous revu.

e) Commentaires

Le Processus de validation du PTBA et PPM ne dépend pas uniquement que du CEA. Il y a un calendrier défini par l'AUA et l'AFD auquel tous les centres doivent se soumettre. En outre il faut savoir que l'expert commis pour valider le PTBA du CEA VALOPRO est décédé et n'a pu donc pas valider le PTBA pourtant soumis dans les délais. Ce n'est que le 17 avril 2023 qu'un autre expert a été commis. Le CEA VALOPRO estime donc avoir fait sa part.

Nous prenons note de votre suggestion qui s'adresse à toute la chaîne de validation des PTBA à savoir l'AUA et l'AFD.

1.2 Gestion budgétaire

a) Constats

Le taux d'exécution budgétaire sur l'année est faible et se situe autour de **41.5%**. En outre, la mission d'audit note des dépassements non justifiés sur certaines lignes budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2022. Les lignes budgétaires concernées sont :

22490 Autres matériels et outillages

61901 Fournitures de bureau

63410 Autres frais de réception

63511 Frais de voyage d'études et de stage

63520 Professeurs vacataires

67000 Frais financiers

b) Risques identifiés

- Mauvais suivi budgétaire ;
- Inéligibilité des dépenses concernées et qui tombent sous le couvert d'un Avis de Non Objection du bailleur .

c) Recommandations

Nous recommandons au projet de respecter l'enveloppe budgétaire allouée aux composants. Les dépassements doivent être dûment justifiés et autorisés par le Bailleur. Par ailleurs, le projet doit prendre à l'avenir les dispositions utiles pour booster le taux d'exécution budgétaire.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

En effet, le taux d'exécution budgétaire est de 22,23% au 31 Décembre 2023 et l'on note également des dépassements budgétaires sur certaines lignes :

- 60110** Achat de petits matériels, fournitures de bureau et document
- 60159** Autres achats de petits matériels et fournitures techniques
- 61130** Frais de transport des agents en mission à l'étranger
- 62299** Autres prestation de services
- 62920** Frais de réception, de fêtes et de cérémonies

e) Commentaires

Le dépassement budgétaire est dû aux faites que certaines activités de l'année 2022 inscrites au PTBA approuvée par l'AFD ont été achevées et payées en 2023. Il convient d'indiquer que compte tenu de certaines spécificités, beaucoup d'activités commencent en année n et ne peuvent être finalisées et payées qu'en année n+1. Pour ce qui est du PTBA 2023, nous sommes formels, il n'y pas eu en réalité de dépassement comme cela est attesté par le suivi budgétaire extrait au 31 décembre 2023 de l'applicatif SIGOBE pour la mise en œuvre du projet transmis à la mission d'audit pendant les travaux. C'est le document sorti du SIGOBE qui doit être pris en compte. Le PTBA n'est qu'un outil de travail qui retrace les activités budgétisées.

Nous veillerons à ce qu'il soit ainsi pour l'année 2024.

1.3 Gestion des immobilisations

a) Constat

L'audit a constaté que les immobilisations ne comportent pas de référence d'identification individuelle.

b) Risques identifiés

- Impossibilité de confirmer l'existence réelle de toutes les immobilisations ;
- Risque de perte ou de vol d'actif.

c) Recommandations

- Rapprocher cet état du fichier des immobilisations à cette même date afin de dégager les écarts éventuels (montants, codes d'étiquette, emplacement, etc.) ;
- Doter les véhicules de coordination d'un système de géolocalisation ;
- Procéder à l'étiquetage des immobilisations acquises sur les fonds du Bailleur.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Ces recommandations n'ont pas été mises en œuvre.

e) Commentaires

Les immobilisations dont vous faites cas à savoir les équipements musicaux et sportifs sont mis à la disposition du service extra-scolaire de l'INP-HB et utilisés par les étudiants. L'ensemble des immobilisations acquis dans le cadre du CEA-VALOPRO existe. Tout le matériel est déployé avec l'estampillage du logo AFD, de la banque mondiale et du CEA-VALOPRO. Toutefois, le projet prend note et veillera à l'identification individuelle des immobilisations utilisé par l'Unité de Coordination du Projet tel que retrace dans le logiciel de gestion financière et comptable « TOM2PRO » pour un meilleur suivi et une bonne gestion des acquisitions du projet.

Le projet prend note et veillera à doter les véhicules de coordination d'un système de géolocalisation.

1.4 Renforcement des effectifs

a) Constat

Le poste de RAF n'est pas pourvu au sein de la Coordination depuis le départ du RAF démissionnaire en septembre 2022.

b) Risques identifiés

- Retard dans la comptabilisation des opérations et mauvaise analyse des comptes ;
- Difficultés dans l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

c) Recommandations

Il nous paraît nécessaire pour le projet de recruter un nouveau RAF afin de garantir une meilleure maîtrise des opérations comptables.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

e) Commentaires

Depuis le départ du RAF, l'Assistant Comptable du CEA-VALOPRO exécute les tâches du RAF conformément aux Termes de référence de son contrat ayant obtenu l'ANO de l'AFD.

Le risque identifié est bien noté mais n'est pour le moment pas une réalité à notre connaissance au niveau du CEA-VALOPRO. Le CEA-VALOPRO a déposé en temps opportun sur la plateforme et en ligne tous les documents financiers. Il n'y a pas eu de retard dans la comptabilisation des opérations et mauvaise analyse des comptes. Tous les documents comptables (TER, Etats financiers et notes explicatives, Etat de rapprochements bancaires, RSF, etc.) pour les travaux ont été fourni par l'Assistant Comptable du projet. Après le départ du RAF, des dispositions ont été prises au niveau de l'INP-HB pour avoir l'appui du Directeur Financier de l'INP-HB, de la Sous-Directrice de la comptabilité de l'INP-HB.

Tout se passe très bien avec l'Assistant Comptable du CEA-VALOPRO qui a travaillé étroitement avec le RAF démissionnaire et a acquis de fait, une très bonne expérience.

Nous ne voyons pas en l'état actuel du projet, la nécessité de recruter un RAF.

1.5 Mise à jour du manuel de procédures

a) Constat

Le manuel de procédures comptables et financières actuellement en vigueur au sein de VALOPRO est celui élaboré dans le cadre du financement de la Banque mondiale ; aussi, ce manuel n'a pas été mise à jour pour tenir compte des spécificités du financement AFD notamment au niveau des schémas de comptabilisation des ressources obtenues du Bailleur et des dépenses effectuées dans le cadre des activités du Projet.

b) Risque identifié

Mauvaise information véhiculée dans les documents comptables.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet d'actualiser le manuel existant au niveau de la gestion financière et comptable pour tenir compte des spécificités de l'AFD.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

e) Commentaires

Le Processus d'actualisation du manuel au niveau de la gestion financière et comptable et de sa validation ne dépend pas uniquement que du CEA-VALOPRO. Le manuel est unique pour tous les centres. Nous prenons note de votre suggestion qui s'adresse en réalité à toute la chaîne d'actualisation du manuel à savoir les quatre CEA de la Côte d'Ivoire, l'Etat de Côte d'Ivoire, l'AUA, la Banque Mondiale et l'AFD.

1.6 Incomplétude des dossiers de passation de marchés

a) Constat

La mission d'audit note l'absence de certains documents importants dans les dossiers de passation des marchés soumis à sa revue notamment aux niveau des Procédures Simplifiées de demande de Cotation. (Fiches de dépôt des offres, information des soumissionnaires non retenus).

b) Risque identifié

Remise en cause de la procédure de passation.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet de respecter les dispositions du code des marchés publics et des directives du Bailleur et d'améliorer son système d'archivage.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation a été mise en œuvre.

1.7 Délai de passation des marchés

a) Constat

La mission d'audit note un long délai dans la procédure de passation du marché relatif au « *Recrutement du Consultant DLI 7* » et passé par PSC. Il faut souligner que ce constat a été fait par l'auditeur interne dans son deuxième rapport trimestriel.

b) Risque identifié

Remise en cause de la procédure de passation.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet de mettre tout en œuvre pour respecter les délais de passation prescrits par le Code des Marchés publics et les textes réglementaires qui l'accompagnent.

d) Etat de mise en œuvre sur l'exercice 2023

Cette recommandation a été mise en œuvre.

2. Recommandations de la mission d'audit de l'exercice 2023

2.1 Absence de mise en concurrence pour les achats de billets d'avion

a) Constat

L'audit a relevé l'absence de mise en concurrence pour l'achat des billets d'avion, notamment, sur les prestations suivantes :

Nom du fournisseur	Description sommaire de la dépense (objet et nature de la dépense)	Montant de la dépense
MILES TRAVELS	Décision n°075/2023/inp-hb/Cea-Valopro relative billet d'avion mission à Banjul	7 666 900
MILES TRAVELS	Décision n°253/2023/inp-hb/Cea-Valopro relatif visite évaluation accréditation hceres	12 591 000
ZAYA VOYAGES	Décision n°294/2023/inp-hb/Cea-Valopro relative billet d'avion des experts	1 397 500
MILES TRAVELS	Décision n°072/2023/inp-hb/Cea-Valopro relative frais de billet avion	2 512 800

En effet, des informations reçues du CEA-VALOPRO, c'est un service de l'INP-HB qui est chargé de l'achat des billets d'avion.

b) Risque identifié

Inéligibilité de la dépense.

c) Recommandations

Nous recommandons à la Coordination de prendre des dispositions pour la régularisation de cette situation au risque d'inéligibilité des dépenses.

Par ailleurs, le projet doit procéder à l'avenir à une mise en concurrence systématique de fournisseurs pour les achats de billets d'avion.

d) Commentaires

Le projet souligne que le CEA-VALOPRO est un centre de l'INP-HB et l'institut dispose d'un service "Accueil, Missions et Voyages " en charge des différentes procédures internes à la matière et cette tâche ne relève pas de l'Unité de Coordination du Projet.

Le projet prend note et transmettra la recommandation à la direction générale de l'INP-HB afin que dans la mesure du possible, la mise en concurrence systématique pour le choix des billets d'avion soit appliquée.

2.2 Absence de mise en concurrence pour le choix des réceptifs hôteliers

a) Constat

L'audit a relevé l'absence de mise en concurrence pour l'achat le choix des réceptifs hôteliers. Notamment, sur les prestations suivantes :

Nom du fournisseur	Description sommaire de la dépense (objet et nature de la dépense)	Montant de la dépense
RESIDENCE BERTILLE	Décision n°506/2023/inphb/Cea-Valopro relative hébergement forum Ecocir 2023	2 764 708
HOTEL PARLEMENTAIRE	Décision n°504/inp-hb/Cea-Valopro relative frais hébergement csi et ccs	3 312 534
RESIDENCE HOTEL ELEPHANT	Fact n°00012 relative hébergement atelier bilan du projet	812 000

b) Risque identifié

- Inéligibilité de la dépense

c) Recommandation

Nous recommandons au projet de procéder à l'avenir à une mise en concurrence systématique de fournisseurs pour le choix des réceptifs hôteliers.

d) Commentaires

Le projet souligne que le CEA-VALOPRO est un centre de l'INP-HB et l'institut dispose d'un service "Accueil, Missions et Voyages" en charge des différentes procédures internes à la matière et le choix des prestataires ne dépend pas de l'Unité de Coordination du Projet.

Le projet prend note et transmettra la recommandation à la direction générale de l'INP-HB afin que dans la mesure du possible, la mise en concurrence systématique pour le choix des billets d'avion soit appliquée.

2.3 Absence de contrat pour les prestations de renforcements de capacités

a) Constat

Nos travaux ont relevé l'absence de contrat pour les prestations suivantes :

Nom du fournisseur	Description sommaire de la dépense (objet et nature de la dépense)	Montant de la dépense
AGEFOR	Décision n°597/inp-hb/Cea-Valopro relative formation des acteurs du service financiers a la gestion	2 250 000
CCE	Décision n°655/2023/inp-hb/Cea-Valopro relative honoraires formation des enseignants	6 550 000

b) Risques identifiés

- Inéligibilité de la dépense ;
- Absence de base juridique en cas de conflit.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet d'établir systématiquement les contrats pour les prestations intellectuelles.

d) Commentaires

Le projet souligne que toutes les activités exécutées sont inscrites dans le plan de travail annuel budgétisé 2023 ayant reçu l'avis de non-objection du bailleur. Il n'y a aucun risque d'inéligibilité. Par ailleurs, Il convient d'indiquer que certaines activités pour lesquelles l'AFD demande aux projets de requérir des contrats sont celles qui sont inscrites dans le Plan de Passation de Marchés. Toutes les activités auxquelles vous faites référence ne sont pas dans le PPM 2023.

Fait à Abidjan, le 21 Mars 2024

POUR LE GROUPEMENT CE2C/PANAUDIT


CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
E-mail: infosproce2c@gmail.com

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C

ANNEXES

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
--

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit financier et comptable.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux directives applicables aux financements de l'Agence Française de Développement (AFD) et à l'accord de financement.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des comptes annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie ainsi que les règles d'indépendance qui encadrent la profession ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des comptes annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les comptes annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les comptes annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également à la Coordination une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Coordination, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, à l'AFD ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les comptes annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des déclarations écrites de l'Unité de Coordination confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des comptes annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux comptes annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

* *

*

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A
HAUTE VALEUR
AJOUTEE



**ETATS FINANCIERS AU 31
DECEMBRE 2023**

Période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023



BALANCE GENERALE AU 31 DECEMBRE 2023



CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



ANCE GENERALE au 31/12/2023 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Page 1/3

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
1	RESSOURCES DURABLES	684 109 847			452 311 724	684 109 847	452 311 724	231 798 123	
121000	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	684 109 847			452 311 724	684 109 847	452 311 724	231 798 123	
2	ACTIFS IMMOBILISES	173 259 079		22 530 550		195 789 629		195 789 629	
213100	LOGICIEL DE GESTION DU PROJET	15 585 253				15 585 253		15 585 253	
213200	AUTRES LOGICIELS	3 118 026				3 118 026		3 118 026	
231200	RÉHABILITATION BÂTIMENTS	44 638 230				44 638 230		44 638 230	
235800	AUTRES AMENAGEMENTS			8 490 550		8 490 550		8 490 550	
244200	MATERIELS INFORMATIQUES	8 250 000		13 050 000		21 300 000		21 300 000	
244300	MATERIELS BUREAUTIQUE			990 000		990 000		990 000	
244800	AUTRES MATERIELS	21 667 570				21 667 570		21 667 570	
245100	MATERIELS AUTOMOBILES	80 000 000				80 000 000		80 000 000	
4	TIERS		1 715 389 758	1 180 000 287	1 741 525 786	1 180 000 287	3 456 915 544		2 276 915 257
401100	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION		16 618 566	186 598 843	176 441 277	186 598 843	193 059 843		6 461 000
401120	CONSULTANTS		6 000 000	50 427 607	44 427 607	50 427 607	50 427 607		
421300	PERSONNEL MISSION		3 550 000	20 704 100	17 394 100	20 704 100	20 944 100		240 000
422000	PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES			60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000		
431100	CNPS		92	9 168 138	9 168 048	9 168 138	9 168 140		2
447801	RECETTE DES IMPOTS ET DIVERS		1 344 310	1 344 310		1 344 310	1 344 310		
449600	AUTRES SUBVENTIONS RECUES		103 014 450		49 660 000		152 674 450		152 674 450
458110	AFD, INDICATEURS DE PERFORMANCE		1 509 937 578	452 311 724	1 059 053 071	452 311 724	2 568 990 649		2 116 678 925
471102	ETUDIANTS NATIONAUX - DOCTORAT		9 900 000	119 020 000	109 120 000	119 020 000	119 020 000		
471103	ETUDIANTS NATIONAUX - MASTER		7 181 500	74 335 000	67 153 500	74 335 000	74 335 000		
471106	ENSEIGNANTS VACATAIRES NATIONAUX		6 105 000	13 005 000	8 900 000	13 005 000	13 005 000		
471107	ENSEIGNANTS VACATAIRES INTERNATIONAUX		416 250	416 250		416 250	416 250		
471200	CREDITEURS DIVERS		9 787 482	125 328 209	116 401 607	125 328 209	126 189 089		860 880
471400	DEBITEURS DIVERS			158 000	158 000	158 000	158 000		
481100	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS		41 534 530	67 183 106	25 648 576	67 183 106	67 183 106		

CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

BALANCE GENERALE au 31/12/2023 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Page 2/3

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
5	TRESORERIE	858 020 832		1 159 826 931	757 836 701	2 017 847 763	757 836 701	1 282 691 062	22 680 000
521200	COMPTE INDICATEURS DE PERFORMANCE - TRESOR	813 251 317		1 081 926 071	661 447 570	1 895 177 388	661 447 570	1 233 729 818	
521300	GENERATEUR DE REVENUS-BNI	44 769 515		76 673 013	72 481 284	121 442 528	72 481 284	48 961 244	
585000	VIREMENTS DE FONDS			1 227 847	23 907 847	1 227 847	23 907 847		22 680 000
6	CHARGES ORDINAIRES			617 210 609	27 894 166	617 210 609	27 894 166	589 316 443	
604200	BONS DE VALEURS DE CARBURANT			8 500 000		8 500 000		8 500 000	
604210	CARBURANT À LA POMPE			7 199 000		7 199 000		7 199 000	
604700	FOURNITURES DE BUREAU			8 781 100		8 781 100		8 781 100	
604800	FOURNITURES DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES			7 451 000		7 451 000		7 451 000	
605600	ACHATS DE PETIT MATÉRIEL ET OUTILLAGE			9 812 250		9 812 250		9 812 250	
622300	LOCATIONS DE MATERIELS ET OUTILLAGE			15 398 000		15 398 000		15 398 000	
624210	ENTRETIEN REPARATION DES VEHICULES			715 000		715 000		715 000	
625100	ASSURANCES PERSONNEL			8 815 749		8 815 749		8 815 749	
625200	ASSURANCE MATERIELS DE TRANSPORT			3 647 039		3 647 039		3 647 039	
626100	ETUDES ET RECHERCHES			13 693 314	35 000	13 693 314	35 000	13 658 314	
631800	AUTRES FRAIS BANCAIRES			7 086 444		7 086 444		7 086 444	
632410	HONORAIRES CONSULTANTS INDIVIDUELS			23 400 000		23 400 000		23 400 000	
632420	HONORAIRES CABINETS DE CONSULTANTS			27 927 607		27 927 607		27 927 607	
638300	RÉCEPTIONS (PAUSE CAFE/DEJEUNER)			21 401 625		21 401 625		21 401 625	
638310	PERDIEMS TRANSPORT			2 720 000	600 000	2 720 000	600 000	2 120 000	
638320	PERDIEMS RESTAURATION			20 375 000	6 560 000	20 375 000	6 560 000	13 815 000	
638400	MISSIONS A L'INTERIEUR			35 471 342	2 640 000	35 471 342	2 640 000	32 831 342	
638410	MISSIONS A L'ETRANGER			72 738 480	10 194 861	72 738 480	10 194 861	62 543 619	
638500	FRAIS DIVERS			50 477 585	7 777 305	50 477 585	7 777 305	42 700 280	



BALANCE GENERALE au 31/12/2023 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Page 3/3

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
658200	APPUI FINANCIER AUX ETUDIANTS			177 389 000	87 000	177 389 000	87 000	177 302 000	
658800	PERTE ET CHARGES DIVERSES			7 718 026		7 718 026		7 718 026	
661100	APPOINTEMENTS ET SALAIRES			63 937 284		63 937 284		63 937 284	
661110	INDEMNITES DE FONCTION			360 000		360 000		360 000	
661800	AUTRES RÉMUNÉRATIONS DIRECTES			16 965 000		16 965 000		16 965 000	
664100	CHARGES SOCIALES SUR RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL			5 230 764		5 230 764		5 230 764	



	Totaux	1 715 389 758	1 715 389 758	2 979 568 377	2 979 568 377	4 694 958 135	4 694 958 135	2 299 595 257	2 299 595 257
	Solde au 31/12/2023								

TABLEAU DES EMPLOIS-RESSOURCES



CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA VALOPRO)
SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en FCFA)

Emplois	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Ressources	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Dépenses d'équipement	3	195 789 629	173 259 079	Autres subventions reçues	7	152 674 450	103 014 450
Dépenses d'exploitation	4	821 114 566	452 311 724	Sous total Autres subv		152 674 450	103 014 450
				IDA Indicateur de Performance	8	2 116 678 925	1 278 139 455
Total dépenses		1 016 904 195	825 570 803			-	-
				Total Indicateur		2 116 678 925	1 278 139 455
						-	-
				Total subventions		2 269 353 375	1 381 153 905
Total DRF		-	-				
Débiteurs Mission	5	-	-	Virements de fonds		22 680 000	
Débiteurs Divers	5	-	-	Total Trésorerie Créditeur		22 680 000	-
Total Débiteur		-	-				
Comptes désigné IDA	6	-	-	Fournisseurs	9	6 461 000	58 153 096
Compte projet IDA	6	-	-	Personnel mission	9	240 000	3 550 000
Compte Indicateur de performan	6	1 233 729 818	813 251 317	Impôts et taxes	9	-	1 344 310
Compte Revenus Générés	6	48 961 244	44 769 515	Bourses Etudiants	9	-	17 081 500
Caisse	6	-	-	Enseignants vacataires	9	-	6 521 250
				Créditeur Divers	9	860 880	9 787 482
				CNPS		2	92
				Consultants		-	6 000 000
Total Trésorerie		1 282 691 062	858 020 832	Total dettes		7 561 882	102 437 730
TOTAL EMPLOIS		2 299 595 257	1 483 591 635	TOTAL RESSOURCES		2 299 595 257	1 483 591 635

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers



FICHE SIGNALÉTIQUE DE MISE EN ŒUVRE
Période : Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023
Intitulé du projet : Centre d'Excellence d'Afrique – Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA-VALOPRO)
SECTION A : IDENTIFICATION

N° accord de crédit IDA : CCI 1679 01 T	
Montant crédit IDA : 3 410 976 400 F CFA ; (5 200 000 EUR)	
Date d'approbation du crédit :	
Date de signature de l'Accord de don : 10 Mars 2020	
Date de démarrage effectif : 31 janvier 2021	
Délai d'exécution : 4 ans	
Date de fin prévue : 31 décembre 2024	
Maître d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Personne contact en charge du projet (Nom, fonction et coordonnées) :	
YAO Kouassi Benjamin Coordonnateur 07 67 45 38 16/ Email : benjamin.yao@inphb.ci	
Agences d'exécution du Projet : CEA-VALOPRO/INP-HB	

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS
A HAUTE VALEUR AJOUTEE
(CEA VALOPRO)**



Note 1 Présentation du projet

1.1 Contexte du projet

La gestion des déchets constitue un problème majeur pour le pays du sud. En effet, l'industrialisation naissante, doublée d'une démographie galopante entraîne la production d'importantes quantités de déchets liquides et solides, souvent déversés dans les milieux récepteurs, sans traitement préalable. Les politiques en la matière n'intègre pas suffisamment le traitement et la valorisation qui pourtant peuvent constituer une réponse concrète aux problèmes de l'emploi des jeunes. Ce peu d'intérêt pour la valorisation n'incite pas les établissements d'enseignement supérieur à intégrer dans le cursus de formation. Cela a pour conséquence aujourd'hui, où cette problématique revient dans les priorités des politiques africaines, la rareté des compétences dans le domaine.

C'est pourquoi, la proposition d'un centre d'excellence en valorisation des déchets en produits à valeur ajoutée (Valopro) est faite.

Le projet Centre d'Excellence Africain Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO) a fait l'objet de l'accord de crédit IDA N°1679 01-T signés entre la Côte d'Ivoire et l'Agence Française de Développement (AFD) le 10 mars 2020.

Ce projet qui trouve son fondement dans le plan stratégique de l'INP-HB se propose de développer en Afrique, un pôle d'expertise et d'innovation sur la valorisation des déchets. Le caractère international de la problématique abordée a conduit à la constitution d'un consortium de partenaires académiques issus d'Afrique afin de faire profiter les retombées du centre à ces pays et tirer avantage des expériences mutuelles.

1.2 Objectifs du Projet

Les principaux objectifs assignés au projet sont de :

- Développer des filières de formations permettant la mise sur le marché de l'emploi de personnels hautement qualifiés (PHQ) dans le domaine de la valorisation des déchets ;
- Mener des activités de recherche innovantes de très haut niveau sur les thématiques de valorisation des déchets ;
- Développer une stratégie de collaboration avec le secteur professionnel ;
- Accompagner des jeunes diplômés dans la création d'entreprises innovantes dans le secteur de la valorisation des déchets.

1.3 Plan de mise en œuvre du Projet

Pour atteindre ses objectifs de façon plus efficace, le projet a été subdivisé en plans d'actions ci-après :

a) **Plan d'Action pour l'Excellence en Apprentissage**

Le plan vise à créer les conditions d'une excellente acquisition des connaissances par les apprenants et une plus grande employabilité des diplômés.

Pour ce faire, deux (2) grandes activités seront planifiées.

1. Développer des filières de formations permettant la mise sur le marché de l'emploi de personnels hautement qualifiés (PHQ) dans le domaine de la valorisation des déchets ;
2. Développer une stratégie de collaboration avec le secteur professionnel.

b) **Les plans d'action l'Excellence de la recherche**

Le projet s'inscrit dans un cadre collaboratif avec des partenaires institutionnels et industriels. De fait, il importe que les bases du partenariat soient suffisamment saines pour permettre l'atteinte des objectifs ci-après mentionnés :

- Mener des activités de recherche innovantes de très haut niveau sur les thématiques de valorisation des déchets :
 - développer des procédés innovants utilisant des déchets transformés pour le traitement des rejets liquides d'origine industriels ;
 - Transformer à partir de procédés biotechnologiques et chimiques innovants pour obtenir des bioproduits (biocarburants, biopesticides, bioflocculant, biomolécules à activité biologique, etc.,) à haute valeur ajoutée ;
 - Récupérer, transformer, valoriser les déchets électroniques et plastiques.
- Accompagner des jeunes diplômés dans la création d'entreprises innovantes dans le secteur de la valorisation des déchets.

c) **Plan d'action pour l'Excellence des équipements**

Ce plan vise à attirer plus d'étudiants africains et des intervenants internationaux. Pour ce faire, les actions suivantes sont proposées :

- Construire un bloc laboratoire dédié à la transformation des déchets ;
- Acquérir des équipements de pointe ;
- Accréditer le laboratoire.

d) **Plan d'action pour l'Excellence de la gouvernance**

Le plan vise à assurer l'excellence du personnel en charge de la gestion du projet. Il se décline en deux (2) actions :

- Renforcer les capacités du personnel enseignant, administratif et technique ;

- Développer un plan de communication et de visibilité ambitieux.

Tout comme les Ecoles qui jouissent d'une autonomie de gestion administrative et financière, le Centre d'excellence bénéficiera de la même autonomie. Des rapports d'activités seront régulièrement transmis à la Direction Générale.

Note 2 Principes appliqués pour l'élaboration des états financiers

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Les états financiers dérogent à la présentation recommandée par le SYSCOA. pour tenir compte de la spécificité des projets de développement et des attentes du bailleur de fonds. Les principales méthodes comptables appliquées pour l'établissement des états financiers au 30 juin 2020 sont les suivantes :

2.1 Mode de comptabilisation

Le projet tient une comptabilité d'engagement. Ainsi, les opérations sont comptabilisées dès lors que l'engagement contractuel du projet ou des tiers est établi.

Le principe de spécialisation des exercices pour la comptabilisation des charges et des produits liés (subventions) n'est pas d'une application stricte. Le fait générateur des dépenses est leur facturation ou leur paiement dans certains cas, et plus généralement leur exigibilité. Il n'est pas procédé à l'évaluation de provisions de charges ainsi qu'à l'enregistrement de produits à recevoir autres que les subventions.

Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans les projets. Ils reposent sur l'équilibre de base consistant en la neutralisation systématique des charges par des produits concomitants (subventions).

2.2 Mobilisation des fonds du crédit

Les fonds de crédit sont mobilisés suite à l'atteinte des indicateurs de performances par le projet selon les accords du crédit.

2.3 Conversions monétaires

Elles sont effectuées au taux de change historique selon les avis de paiement de l'AFD. Les dépenses sont remboursées par l'AFD pour leur contre-valeur en francs CFA de sorte qu'il n'est pas constaté de gain, ni de perte de change.

2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées en comptabilité pour leur coût historique. Elles ne font pas l'objet d'amortissement en raison de la spécificité du financement des projets.

En effet, les immobilisations sont acquises au moyen de subventions et leur renouvellement n'est pas prévu au terme du projet. Le projet ne dégagant pas de résultat, il est admis que les immobilisations ne soient pas dépréciées en comptabilité.

Par ailleurs, les cessions et autres sorties d'immobilisations ne sont pas reflétées dans les comptes afin de mettre en évidence l'utilisation des fonds reçus du bailleur.

Note 3 Dépenses d'équipement

Elles représentent l'ensemble des coûts engagés depuis le démarrage jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'acquisition d'immobilisations utilisées exclusivement dans le cadre du projet.

Ce poste s'analyse comme suit :

	Cumul au 31/12/2023	Dépenses au 31 décembre 2023	Cumul au 31/12/2022
Logiciel de gestion du projet	15 585 253		15 585 253
Autres Logiciels	6 236 052		3 118 026
Réhabilitation bâtiment	44 638 230		44 638 230
Aménagement de bureau	8 490 550	8 490 550	-
Matériel informatique	21 300 000	13 050 000	8 250 000
Autres matériels	21 667 570		21 667 570
Matériel bureautique	990 0000	990 000	
Matériel automobile	80 000 000		80 000 000
Dépenses d'équipement	195 789 629	22 530 550	173 259 079

Note 4 Dépenses d'exploitation

Il s'agit de l'ensemble des dépenses engagées par le projet, autres que les dépenses d'équipement.

Ce poste comprend les dépenses de fonctionnement, de formation, d'études et de rémunérations de prestataires de services effectuées depuis le début du projet. Le solde se décompose comme suit:

	Cumul au 31/12/2023	Dépenses au 31 décembre 2023	Cumul au 31/12/2022
60 Achats	63 973 448	41 743 350	22 230 098
62 Services extérieurs A	53 833 640	28 575 788	25 257 852
63 Services extérieurs B	438 515 859	244 484 231	194 031 628
65 Autres charges	359 582 026	185 020 026	174 562 000
66 Charges de personnel	125 723 194	89 493 048	36 230 146
Dépenses d'exploitation	1 041 628 167	589 316 443	452 311 724



Note 6 Trésorerie

Les comptes de trésorerie se présentent comme suit, en F.CFA au 31 décembre 2023 :

Compte désigné AFD	0
Compte projet AFD	0
Compte Indicateur de Performance	1 288 676 449
Compte Revenus Générés	49 044 551
Caisse DAO	0
TOTAL	1 337 721 000

NB : le compte Indicateur de Performance au 31 décembre 2023 est composé de **22 680 000 FCFA** représentant un virement de fonds de 70% les indemnités aux fonctionnaires dans le cadre du projet versées par erreur sur le compte de l'AFD.

Note 7 Autres subventions reçues

Il s'agit des fonds mobilisés par le projet à travers les prestations de formation des enseignants du Centre en faveur d'autres structures et des coûts issues de la formation des étudiants étrangers. Le solde de ce compte s'élève à 49 044 551 Francs CFA et s'analyse comme suit :

Montant total généré : **152 674 450 FCFA** - Frais de gestion **72 481 284 FCFA** (frais de gestion du compte bancaire des revenus générés, achat de carburant pour le personnel non dédié au projet, certains services extérieurs, des frais et charges du personnel, frais d'hébergement des participants à l'atelier régional au Maroc, acquisition de matériels bureautique et logiciel de anti plagiat.

Note 8 Indicateur de performance AFD

Le solde de ce poste correspond au montant des indicateurs de performance atteints par le Projet depuis la mise en vigueur conformément à l'Accord de crédit. Il est constitué essentiellement des indicateurs atteints et présentés à l'Agence Française de Développement. Au 31 décembre 2023 le montant total de ces indicateurs est de **1 059 053 071 Francs CFA**.

Note 9 Fournisseurs et créditeurs divers

Il s'agit des factures reçues non encore réglées à la date du 31 décembre 2023 ainsi que des missions et des montants dus à divers créditeurs. Le solde de ce poste s'élève à **7 561 882 FCFA** et se décompose comme suit :



- Fournisseurs d'exploitation

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
401100	HOTEL LES PARENTHESSES	180 000	180 000	
401100	RESTO BADJOSS	200 000	200 000	
401100	MILES TRAVELS	545 000	545 000	
401100	OIPI	152 500	152 500	
401100	RESTAURANT GRACIAS	1 712 000	1 712 000	
401100	RESTAURANT LA BRISE	1 000 000	1 000 000	
401100	REVANAD GROUP	2 241 500	2 241 500	
401100	ULTRAPRINT SL SARL	430 000	430 000	
	TOTAL	6 461 000	6 461 000	

Ce solde représente les factures fournisseurs reçues non encore réglées à la date du 31 décembre 2023.

- Personnel mission

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
421300	ABRO KOUTOUAN DESIRE-MARTIAL	40 000	40 000	
421300	AHOUTY YAMINE BENRENGER	60 000	60 000	-
421300	AMARA OUATTARA BOURAIHMA	20 000	20 000	
421300	FOSSOU KOUAKOU ROMAIN	20 000	20 000	
421300	KOBENAN MARCEL KOFFI GONPREON	40 000	40 000	
421300	KOUASSI AKOUA KRA	40 000	40 000	
421300	YAO KOUASSI BENJAMIN	20 000	20 000	
	TOTAL	240 000	240 000	

Ce solde représente les perdiems relatifs aux missions effectuées dans le cadre des activités du projet reçus non encore réglés à la date du 31 décembre 2023.

- Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
421300	CNPS	2	2	
				-
	TOTAL	2	2	



- Créditeurs Divers

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
471200	GBOKO KONAN MARTIAL	383 080	383 080	
471200	KOUADIO KONAN JEAN RAYMOND	477 800	477 800	-
	TOTAL	860 880	860 880	

Ce solde représente les frais de voyage d'études des doctorants dans le cadre des activités du projet reçus non encore réglés à la date du 31 décembre 2023.



ANNEXE 1 : Etat de reconstitution du Compte Projet AFD



I- Etat d'évolution du compte projet AFD au 31 DEMBRE 2023

Compte AFD BAILLEUR

Soldes bancaires au 31/12/2022	(1)	813 251 317
Ressources de la période du 01/01/2023 au 31/12/2023	(2)	1 059 053 071
Dépenses de la période du 01/01/2023 au 31/12/2023	(3)	606 500 939
Soldes bancaires au 31/12/2023 (4) = (1) +(2)-(3)	(4)	1 288 676 449

NB : le solde bancaire pour le compte AFD au 31 décembre 2023 est composé de :

- **1 265 803 449 FCFA** représentant le solde du compte AFD,
- **22 680 000 FCFA** représentant un virement de fonds de 70% les indemnités aux fonctionnaires dans le cadre du projet versées par erreur sur le compte de l'AFD,
- **35 000 FCFA** représentant le reversement du reliquat des frais de publication de la doctorante ANIEN Marcel,
- **158 000 FCFA** représentant le reversement d'un trop perçu de la bourse du mois de juin 2023 de la doctorante DIASSOU Adjovi Colette.



ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/2023

COMPTE BANCAIRE 521200 (COMPTE INDICATEURS DE PERFORMANCE - TRESOR)



Page 1/1

Ecritures non encore passées par la banque				Ecritures non encore passées par CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE			
Date piece	Libellé	Débit	Credit	Date piece	Libellé	Débit	Credit
Solde relevé bancaire		1 288 676 449		Solde dans nos livres		1 233 729 818	
20/09/2023	RGLT OV N°020020 RELATIF BOURSES	158 000					
14/11/2023	RGLTOV N°020059 RELATIF BOURSES	158 000					
24/11/2023	RGLT OV N°02627 RELATIF	15 887 807					
24/11/2023	RGLT OV N°020083 RELATIF BOURSES	158 000					
28/12/2023	RGLT OV N°002629 RELATIF FRAIS DE	300 250					
28/12/2023	RGLT OV N°002630 RELATIF FRAIS DE	308 220					
28/12/2023	RGLT OV N°002631 RELATIF ACHAT	2 087 925					
28/12/2023	RGLT OV N°020121 RELATIF FRAIS DE	160 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020121 RELATIF FRAIS DE	160 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020121 RELATIF FRAIS DE	120 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020121 RELATIF FRAIS DE	200 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020121 RELATIF FRAIS DE	4 250 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020121 RELATIF FRAIS DE	10 125 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020121 RELATIF FRAIS DE	2 500 000					
12/2023	RGLT OV N°020121 RELATIF	3 370 000					
12/2023	RGLT OV N°020122 RELATIF	2 929 600					
28/12/2023	RGLT OV N°020122 RELATIF FRAIS DE	25 500					
28/12/2023	RGLT OV N°020122 RELATIF FRAIS DE	715 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020122 RELATIF FRAIS DE	1 463 600					
28/12/2023	RGLT OV N°020122 RELATIF FRAIS DE	6 550 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020122 RELATIF FRAIS DE	300 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020125 RELATIF FRAIS DE	100 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020125 RELATIF FRAIS DE	180 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020125 RELATIF FRAIS DE	120 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020125 RELATIF FRAIS DE	134 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020125 RELATIF FRAIS DE	20 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020125 RELATIF FRAIS DE	20 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020123 A 25 RELATIF FRAIS	1 320 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020126 RELATIF FRAIS DE	20 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020128 RELATIF FRAIS DE	20 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020126 RELATIF FRAIS DE	120 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020126 RELATIF FRAIS DE	20 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020126 RELATIF FRAIS DE	20 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020128 RELATIF COMMANDE	507 929					
28/12/2023	RGLT OV N°020128 RELATIF FRAIS DE	60 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020128 RELATIF FRAIS DE	60 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020128 RELATIF FRAIS DE	40 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020128 RELATIF FRAIS DE	140 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020128 RELATIF FRAIS DE	40 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020128 RELATIF FRAIS DE	40 000					
28/12/2023	RGLT OV N°020122 RELATIF FRAIS DE	40 000					



Sous-Total 54 946 631 1 288 676 449
Solde corrigé 1 233 729 818

Sous-Total 1 233 729 818
Solde corrigé 1 233 729 818



COORDONNATEUR

Pr. YAO KOUASSI BENJAMIN

CE2C
Le **21.03.2024**
Etats Financiers Audités

EXPLOITANT : 015180803012024135002

BANQUE DES DEPOTS DU TRESOR

*** ACCD ***

Compte 10455850006 en FRANC CFA BCEAO (XOF)

Relevé du 01/12.2023 au 31.12.2023 (page 7)

SOUS-COMPTES/CEA-VALOPRO

YAMOOUSSOUKRO

BP 1093 YAMOOUSSOUKRO

YAMOOUSSOUKRO
225 COTE D'IVOIRE

Date	Libellé	Report	Référence	Valeur	Débit	Crédit
2.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: COOPEC				55,261,307.00	0
22.12	REVANAD GROUP		C917997	21.12.23		
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: MBAH ANNA		C918009	21.12.23	5,000.00	
22.12	EPSE CIDJEU				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: N'GUESSAN		C917671	21.12.23		
22.12	ASSOUGBA PARE				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: NGUESSAN		C918028	21.12.23		
22.12	ASSOUGBA PARE				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: DJEHA		C918022	21.12.23		
22.12	KOUADJALAIN JOS.				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: DIABAKATE		C917837	21.12.23		
22.12	EL ISSIAKA				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: AHOUTY		C917701	21.12.23		
22.12	BERENGER YAMINE				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KOBENAN		C917727	21.12.23		
22.12	MARCEL KOFFI				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: GBOSSOU		C917714	21.12.23		
22.12	KOUDOU ARMANDE				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: OUATTARA		C917740	21.12.23		
22.12	SEFIE				5,000.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: OUATTARA		C917740	21.12.23		
22.12	SEFIE				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KOBENAN		C917727	21.12.23		
22.12	MARCEL KOFFI				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: DIABAKATE		C917837	21.12.23		
22.12	EL ISSIAKA				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: GBOSSOU		C917714	21.12.23		
22.12	KOUDOU ARMANDE				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: DJEHA		C917792	21.12.23		
22.12	KOUADJALAIN J				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: IPS CNPS		C917768	21.12.23		
22.12	REVANAD GROUP		C917997	21.12.23		
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: N'GUESSAN		C917671	21.12.23		
22.12	ASSOUGBA PARE				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: DJEHA		C918022	21.12.23		
22.12	KOUADJALAIN JOS.				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: NGUESSAN		C918028	21.12.23		
22.12	ASSOUGBA PARE				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: AHOUTY		C917701	21.12.23		
22.12	BERENGER YAMINE				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: MBAH ANNA		C918009	21.12.23		
22.12	EPSE CIDJEU				250.00	
22.12	CIION / VIB ORDRE : 045585 FAV: KOUASSI		C917761	21.12.23		
26.12	AKOUA KRA EST				250.00	
28.12	Salaire 506-Institut National Polyte		C925024	26.12.23		
28.12	(CUT CI650235151) DEC 2023					
28.12	VIREMENT MULTIPLE BVE N°:20127 DU		C943235	27.12.23		
28.12	2023				40,000.00	22,680,000.00
	Total des mouvements					
	Nouveau solde au 31.12.2023				55,354,557.00	22,680,000.00
	Sauf erreur ou omission.					1288,676,443.00

ANNEXE 2 : Etat de reconstitution du Compte Projet AFD

II- Etat d'évolution du compte projet AFD/ CEA VALOPRO/ Revenus Générés au 31 DECEMBRE 2023

		Compte REVENUS GENERES
Soldes bancaires au 31/12/2022	(1)	44 769 515
Ressources de la période du 01/01/2023 au 31/12/2023	(2)	49 660 000
Dépenses de la période du 01/07/2023 au 31/12/2023	(3)	45 384 964
Soldes bancaires au 31/12/2023	(4)	49 044 551
(4) = (1) +(2)-(3)		



ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/2023

COMPTE BANCAIRE 521300 (GENERATEUR DE REVENUS-BNI)



Page 1/1

Ecritures non encore passées par la banque				Ecritures non encore passées par CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE			
Date pièce	Libellé	Débit	Credit	Date pièce	Libellé	Débit	Credit
Solde relevé bancaire				Solde dans nos livres			
14/11/2023	RGLT PREFINANCEMENT FRAIS DE VISA	83 307	49 044 551			48 961 244	



Sous-Total

83 307

49 044 551

Sous-Total

48 961 244

Solde corrigé

48 961 244

Solde corrigé

48 961 244

l'Assistant
Comptable

M. KOFFI YAO MOËSTE



COORDONNATEUR

Pr. YAO KOUASSI BENJAMIN

tomate

TomPro - CEA-MEM/INP-HB - COTE D IVOIRE

Edité le 10/01/2024 à 09:19

BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

AFD/CEA VALOPRO/ REV. GEN

ABIDJAN JOSEPH ANOMA

Tél.:

DOMICILIATION

Code Banque	Code Guichet	Compte	Clé RIB
CI092	01001	005277870003	01

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires



RELEVÉ DE COMPTE

Compte N° 05277870003 en CFA UEMOA (XOF)

Du 01/12/2023 au 31/12/2023

Page 1 / 1

AFD/CEA VALOPRO/ REV. GEN

PLATEAU

PLATEAU

ABIDJAN

COTE D'IVOIRE

Date	Libellé	Référence	Valeur	Débit	Crédit
04/12/2023	Ancien solde au 30/11/2023				44,751,283
14/12/2023	COMMISSION DE RELEVÉ A LA DEMANDE	NL12281	01/12/2023		
14/12/2023	Vir.recu: SOUS COMPTE CEA VALOPRO AFD CEA VALOPRO	NM52857	15/12/2023	1,650	
14/12/2023	Vir.recu: SOUS COMPTE CEA VALOPRO AFD CEA VALOPRO	NM50739	15/12/2023		460,000
14/12/2023	Vir.recu: SOUS COMPTE CEA VALOPRO AFD CEA VALOPRO	NM50741	15/12/2023		280,000
14/12/2023	Vir.recu: SOUS COMPTE CEA VALOPRO AFD CEA VALOPRO	NM50738	15/12/2023		1,000,000
14/12/2023	Vir.recu: SOUS COMPTE CEA VALOPRO AFD CEA VALOPRO	NM51464	15/12/2023		450,000
15/12/2023	OV JETONS DE PRESENCE Virements multiples OV JETO	NM52858	15/12/2023		1,760,000
15/12/2023	Vir.recu: SOUS COMPTE CEA VALOPRO AFD CEA VALOPRO	NM61688	14/12/2023	308,250	580,000
26/12/2023	VXC12888/ET C/V VIREMENT EMIS EN EUR FAVEUR TYAGI	NM66174	18/12/2023		90,000
27/12/2023	VERSEMENT ESPECES KOUASSI KOFFI HOLGA	NO90873	26/12/2023	113,432	
27/12/2023	FRAIS DE TIMBRE VE	NP03159	27/12/2023		100,000
29/12/2023	TAXE SUR COMMISSION MOUVEMENTS N. 05277870003	NP03159	27/12/2023	100	
29/12/2023	COMMISSION MOUVEMENTS N. 05277870003	Ciondb	31/12/2023	300	
		Ciondb	31/12/2023	3,000	
Total des mouvements page 1				426,732	4,720,000
Total des mouvements				426,732	4,720,000
Nouveau solde au 31/12/2023					49,044,551

Vos dévoués
BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)



Banque Nationale d'Investissement
Abidjan Plateau, Avenue Marchand, Imm. SCIAM
01 BP 670 Abidjan 01
Tél. : (225) 27 20 20 98 00 Fax: (225) 27 20 20 98 78
SWIFT: CSSSCIAB
www.bni.ci - Email: info@bni.ci
Capital: 20 500 000 000 F CFA / RCCM : CI-ABJ-1998-B-229 343



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Centre d'Excellence d'Afrique Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée

Abidjan, le 12 Mars 2024

A

Monsieur le Représentant du
Groupement CE2C/PANAUDIT

Objet : Lettre d'affirmation, audit financier et comptable du Projet CEA-VALOPRO
Convention de **CREDIT AFD N°CCI 167901 T**

Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente que sauf erreur de notre part, les états financiers du Projet VALOPRO pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 couvrent et résument toutes les opérations effectuées par le Projet VALOPRO.

En tant que responsable de l'établissement des états financiers, et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne pour prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, que les renseignements fournis sont exhaustifs, exacts et sincères dans leurs aspects matériels.

Tous les documents, informations comptables et financières afférents auxdits états financiers ont été mis à votre disposition et à notre connaissance (sauf erreur de notre part), il n'y a pas eu de non-respect matériel ou violation des termes de l'Accord de Financement et des lois en vigueur en République de Côte d'Ivoire qui méritent d'être signalés.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre franche collaboration.



Coordonnateur du CEA VALOPRO

YAO Kouassi Benjamin